



Jacques POLITI
Maire de la Ville d'Hyères de 2008 à 2014

Hyères les Palmiers, le 11 juin 2017

Monsieur Louis VALLERAND
*Président de la Chambre Régionale des Comptes
Provence Alpes-Côte d'Azur*

Objet : Réponse de M. Jacques POLITI, *Maire d'Hyères de 2008 à 2014*

Ayant pris connaissance avec grand intérêt du Rapport définitif relatif aux comptes de la Ville d'Hyères-les-Palmiers pour les exercices budgétaires 2010 et suivants, je me félicite de ce que, tant les grands projets de ma mandature que la régularité et la qualité de la gestion de la Ville par mon équipe et le personnel municipal placé sous mon autorité n'aient pas donné lieu à des observations majeures ou mettant en cause la probité des personnes concernées.

Il va sans dire, que j'accepte toutes les observations qui permettront à l'équipe actuelle de poursuivre les efforts d'amélioration de la gestion municipale entrepris durant ma mandature.

Cependant il me paraît nécessaire d'apporter quelques éléments de nature à préciser les faits.

1. Sur l'appréciation portée relative à une « insincérité » des restes à réaliser de l'exercice 2014 (pages 11 et 12).

Le Rapport ne fait pas état des précisions suivantes, pourtant données lors de l'entretien préalable.

Mes observations portent principalement sur les ventes dites de Riviera Résidence (6.000.000 euros) et la place Joffre (1.863.000 euros).

En ce qui concerne Riviera Résidence, au moment du vote de la délibération en Conseil Municipal (votée à l'unanimité, y compris par le Maire actuel), la vente du bien pouvait être considérée comme « certaine » (au sens que lui donne la jurisprudence administrative et financière) car la délibération et les annexes y attenant avaient fait l'objet de nombreuses réunions préalables organisées entre les services de la Ville, et les Conseils et Notaires de

chacune des parties, sans oublier les représentants de la banque de l'acheteur, cette dernière étant partie prenante au projet.

De plus, il ne serait pas inutile de préciser que cette vente venait clore un litige perdurant depuis de nombreuses années entre la Ville et la personne initialement titulaire du bail et toujours occupante du terrain, qui n'était autre que l'acheteur. Acheteur qui était par ailleurs titulaire d'un permis de construire sur le même terrain.

Enfin, si la signature est intervenue plus tardivement que prévue, cela tient uniquement au changement de municipalité mais nullement au fait que le dossier n'était pas bouclé pour être exécuté dans l'exercice budgétaire.

A ce titre d'ailleurs, le Maire actuel a repoussé lors d'une séance du conseil municipal du 6 juin 2014 la date limite de vente du terrain à l'acheteur, alors même que toutes les conditions étaient réunies pour y parvenir. Certains élus avaient d'ailleurs évoqué ce fait en soulignant qu'en repoussant la vente contre l'avis même de l'acheteur.

Précisons d'ailleurs qu'au cours de cette séance le Maire actuel précisa « (...) *Non ce n'est pas de la faute de Monsieur Politi. Il n'y a pas de problème. (...)* ».

Le nouveau Maire a préféré, dans une manœuvre proche de l'artifice électoral, retirer ces ventes lors du budget supplémentaire 2014, alors même que la vente sera finalement conclue en octobre de la même année.

Il est regrettable que le rapport, en retenant la qualification d'insincérité, prenne le risque d'être instrumentalisé, ou cautionne un retard dans la signature qui tenait davantage à une hésitation politique de la nouvelle majorité qu'au caractère non finalisé de l'opération.

Par ailleurs, vous pourrez constater que l'opération a bien été réalisée par la nouvelle majorité, et aux conditions posées durant mon mandat. Les motifs évoqués pour repousser la vente s'étend donc avérés fallacieux.

En ce qui concerne la vente dite de la « Place Joffre ». Celle-ci devait se faire au profit de Var Aménagement Développement, agence titulaire de la concession d'aménagement du Centre Ville, et qui obéissait ici à son « donneur d'ordre », à savoir la Ville. Le vendeur était l'acheteur étaient donc les mêmes, il y avait fort à penser qu'ils étaient d'accord. Cette vente pouvait donc être considérée comme certaine, dans la mesure où le permis de construire avait également été délivré.

Si cette vente n'est intervenue finalement qu'en 2015, ce n'est que par la volonté de la nouvelle Municipalité qui a souhaité considérablement modifier le projet initial (suppression de l'hôtel et agrandissement du parking souterrain), ce qui a entraîné le dépôt d'un nouveau permis de construire. Je rappelle que sur ce type d'opération le délai d'instruction d'un permis est en moyenne de 6 mois. Il est donc particulièrement injuste de maintenir la qualification de budgétisation insincère pour le budget considéré, dès lors que le retard pris ne provient pas de ma mandature, mais de celle de mon successeur.

Tout était prévu (financement, délivrance de permis) pour que ces ventes soient opérées dans les temps. Puisque le qualificatif *d'insincérité* est ici retenu, il y a tout lieu de penser, compte tenu de ce qui précède, que mon successeur s'est lui-même mis dans cette situation

d'insincérité, pour finalement en faire un argument politique dont il use et abuse depuis trois ans maintenant.

Précisons en conclusion que conformément à la réglementation, le budget fut transmis à la Préfecture et que celle-ci ne fit aucune remarque le concernant.

2. Sur la situation financière de la ville.

Il est important de souligner que contrairement à ce que le Maire actuel colporte depuis trois ans, la Ville connaît un niveau de dette très faible. De même, il n'est à aucun moment évoqué une quelconque mise sous tutelle de la Ville lors de ma mandature, ce qui confirme le caractère mensonger des propos du Maire actuel lorsqu'il présenta il y a quelque mois un courrier de la Préfecture pour lequel il s'accorda une extrême liberté d'interprétation.

3. Sur les liaisons budget principal et budgets annexes (page 12)

Le Rapport pourrait utilement rappeler que c'est en parfait accord avec le Préfet, que la Chambre fut saisie en 2013 relativement aux budgets des ports. En effet, depuis plusieurs décennies, un différend existant entre la Ville et l'association des usagers du port d'Hyères sur l'affectation des recettes et des dépenses au budget du port d'Hyères. Cette saisine a ainsi permis de clore ce litige.

4. Sur les charges de personnel.

Pour rappel, en 2008 ces dépenses représentaient 54 % des dépenses de fonctionnement. En 2013, elles représentaient 48.88 % des dépenses. Et 48 % au BP 2014. Soit 6 points de moins en six ans.

Depuis, nous ne sommes plus du tout dans les mêmes proportions :

- 2015 : 52.26 %
- 2016 : 52.72 %
- 2017 : 58.67 %

En trois ans, nous sommes passés de 48 à plus de 58, soit plus de 10 points.

5. Sur l'autofinancement (pages 18 & 19).

Je vous remercie d'avoir évoqué le fait que les admissions en non valeurs de la SEM Immobilières d'Hyères sont venues considérablement influencer l'excédent brut d'exploitation et par là-même les résultats relatifs à l'autofinancement, d'autant que par ce « règlement », la Ville d'Hyères a mis fin à un contentieux de plusieurs décennies, qui constituait d'ailleurs le plus vieux litige de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour autant, et compte tenu de l'analyse politique et partisane qui risque d'être faite du rapport une fois sa publication, il me semble important d'évoquer le fait que si la capacité d'autofinancement nette a doublé entre 2014 et 2015, il en est de même entre 2012 et 2013, et ce, sans augmentation d'impôts pour les Hyérois. C'est une différence fondamentale d'avec mon successeur qui a préféré faire porter l'augmentation de l'autofinancement sur les recettes fiscales des contribuables.

Il est à noter que cet autofinancement augmente de façon continue entre 2010 et 2015. Ainsi l'excédent brut de fonctionnement :

- Augmente de 100 % entre 2010 et 2013.
- Augmente de 50 % entre 2013 et 2015, au prix d'une importante hausse d'impôts.

6. Sur le festival du film « Ciné Ma Région » (pages 45 & 46)

Rappelons qu'à partir du milieu des années 60 jusqu'au début des années 80, soit près de deux décennies, la Ville d'Hyères connaît le Festival du Jeune Cinéma dont nombreux Hyérois parlent encore aujourd'hui.

Dès le début de la mandature nous avons donc engagé une réflexion sur l'opportunité de relancer un tel évènement.

C'est ainsi que nous avons rencontré l'équipe de Ciné Ma Région, qui portait un Festival similaire dans une Ville du Languedoc-Roussillon. Compte tenu de l'implication de ses membres dans le milieu du cinéma, nous avons saisi cette opportunité pour relancer le Festival du Film. Ainsi est née l'association Ciné Ma Région dédiée au Festival du Film de la Ville d'Hyères.

Ce Festival dura de 2011 à 2014 (soit 4 éditions). Il continuerait encore à la satisfaction générale de la population et des milieux socio-professionnels, si en 2015, il n'avait pas été arrêté par la nouvelle Municipalité pour des raisons essentiellement politiques. Ceci est d'autant plus regrettable qu'à l'instar de tout évènement qui s'inscrit dans la durée, ceux-ci connaissent une phase d'amorçage que le Festival était en train de franchir avec succès.

En ce qui concerne l'absence de comptes rendus financiers relatifs aux années budgétaires 2013 et 2014, rappelons que l'association devait les fournir avant respectivement le 30 juin 2014 et le 30 juin 2015. Il incombaît donc à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir copie, quitte même à bloquer tout ou partie de la subvention 2014. Force est de constater que cela n'a pas été fait.

En conclusion, l'opportunité de ce Festival répondait à la fois à une demande historique de la part des habitants, mais aussi à la volonté de développer un évènement dont les retombées économiques étaient d'autant plus attendues qu'il s'agissait de dynamiser une période de l'année traditionnellement plus calme.

7. Les concessions de plage (page 65).

Il est évoqué le fait que la Ville aurait manqué à son obligation de transmettre annuellement aux services de l'Etat le rapport annuel sur les concessions de plages.

Précisons cependant que

- La Ville et les services de l'Etat se rencontraient une à plusieurs fois par an et que ce rapport n'a jamais été demandé.

- Que chaque concessionnaire transmettait annuellement un rapport de concession, que ceux-ci étaient votés en conseil municipal et ensuite transmis à la Préfecture au service du contrôle de légalité.

En conclusion, s'il est vrai qu'un article du CG3P prévoit la transmission de ce rapport, sa mise en forme (à savoir la compilation des rapports votés) semble relever d'un certain excès de formalisme administratif dont la contribution à l'amélioration de la politique touristique de la commune semble difficilement quantifiable.

8. Sur la restauration scolaire (pages 67 et suivantes).

La ville a dû faire face au renouvellement du marché de la restauration scolaire. La qualité et le contenu des repas des restaurants scolaires étant un sujet particulièrement sensible, la municipalité que je dirigeais a tenu à profiter de ce moment pour réfléchir à l'opportunité de modifier le mode de gestion des cantines scolaires, et obtenir une amélioration de la qualité qui satisfasse tout à la fois, enfants, parents et corps enseignant.

C'est dans ce cadre que nous avons missionné un cabinet conseils, et c'est sur la base du rapport qu'il a établi qu'a été lancé le projet de « Ma Cuisine dans Mon Ecole (MACMEC) ». Malheureusement, il s'est avéré que les propositions tarifaires présentées dans les offres étaient largement supérieures (y compris après les négociations) à celles envisagées par le Cabinet Conseils. Ce qui obligea à relancer une procédure, tout en gardant à l'esprit la volonté d'améliorer sensiblement la qualité des repas, et revenir ainsi à une cuisine plus « traditionnelle ».

C'est d'ailleurs compte tenu des éléments précités que la démarche comparative adoptée par le Rapport apparaît pour le moins aléatoire et, comme telle discutable. Il me semble difficile de comparer les seuls prix des repas. Ces derniers peuvent fortement varier en fonction du cahier des charges (repas bio, agriculture raisonnée ou pas, produits locaux ou pas, qualité des produits, grammage des quantités) mais aussi des services attenants (recouvrement des impayés, émissions des factures...).

Je vous prie Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de mon profond respect pour le travail accompli dans l'intérêt des hyérois.

<u>DIFFUSION</u>	Pour att.	Pour info
PRESIDENT .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SECRETARIAT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VICE-PRESIDENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PRESIDENT 1ère SECTION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- 2ème SECTION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- 3ème SECTION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- 4ème SECTION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PRESIDENT ASSESSEUR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MINISTÈRE PUBLIC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOCUMENTATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GREFFE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOUS MAGISTRATS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOUS ASSISTANTS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>PL Ruytoën -</i>		

Jacques POLITI
Maire de la Ville d'Hyères 2008 - 2014